



La Ville de Paris et Bruitparif ont réalisé des mesures de l'état initial de juillet 2017 à la fin mars 2018, et seront en charge des campagnes de mesure après la pose des revêtements jusqu'en 2022. Les tests continueront au-delà, pour prendre fin l'été 2027. Les mesures de bruits de façade seront réalisées en continu.

Ces mesures viendront alimenter une analyse socio-économique, concernant le coût d'utilisation et d'entretien de ces solutions et les impacts sur la qualité de vie des Parisiens. L'analyse économique est nécessaire pour évaluer à moyen terme le coût des solutions au regard des enrobés classiques, et définir la rentabilité de cet investissement afin de pouvoir favoriser sa répliquabilité. Pour le volet social, il s'agit de quantifier l'amélioration de la qualité de vie, l'état de santé des riverains, l'amélioration de l'espace public et l'attrait renforcé pour les mobilités douces.

Si cette expérimentation s'avère positive, bruit et chaleur ne devraient plus être une fatalité dans les centres urbains très contraints.

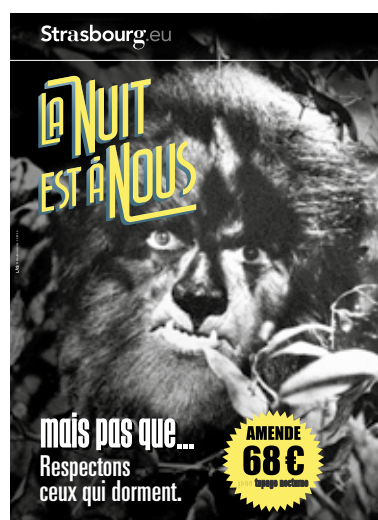
(1) La Mairie de Paris pilote ce projet, avec les entreprises Colas et Eurovia, l'observatoire du bruit en Ile-de-France Bruitparif, et le laboratoire LIED de l'Université Paris Diderot. Le projet Life « Cool & Low noise Asphalt » a été lauréat du programme européen LIFE en 2016 et il bénéficie d'un soutien financier de la Commission Européenne d'environ 1,3 million d'euros, pour un coût total de 2,3 millions d'euros. La convention de subvention LIFE a été votée par le Conseil de Paris le 17 juin 2017 et le projet a officiellement démarré en juillet 2017, pour une durée de 5 ans.

(2) Enquête d'opinion portant sur la qualité de la vie dans les villes européennes, publiée en 2010 par la Commission européenne.

Pour en savoir plus : www.life-asphalt.eu

Des monstres pour sensibiliser les fêtards à Strasbourg

« La Nuit est à nous, mais pas que... respectons ceux qui dorment ». Dracula, Frankenstein et autres monstres font la morale aux fêtards dans les rues de Strasbourg.



La Ville de Strasbourg a choisi l'humour pour sa campagne de communication lancée au printemps dernier destinée à sensibiliser les habitants sur les nuisances nocturnes. Quand on sort le soir aux beaux jours, il arrive que l'on fasse beaucoup de bruit, sans forcément en avoir conscience, ce qui empêche certains de profiter de la soirée en toute tranquillité ou même de dormir. Un petit rappel est donc parfois nécessaire. Quatre visuels composent cette nouvelle campagne de sensibilisation qui a été co-construite par les habitants, les services de la Ville, la police et les établissements de nuit et de restauration. Ils ont été diffusés sur le réseau d'affichage JC Decaux et sont également déclinés sur quelque 100 000 dessous de verre et affichettes remis aux professionnels de la restauration et de la nuit.

L'objectif est de rappeler aux habitants et touristes de sortie, avec le renfort de

monstres, qu'il faut respecter ceux qui souhaitent se reposer. L'information principale à retenir pour les fêtards est le montant de l'amende de 68 euros. Il s'agit du tarif forfaitaire appliqué pour tapage nocturne applicable entre 22 heures et 7 heures du matin. Le but premier est donc la sensibilisation et la prévention, mais le second est bien de sanctionner les contrevenants.

À noter qu'un système d'alertes sonores est actuellement expérimenté sur deux places de la Ville : les places de Saint-Étienne et d'Austerlitz. Si un niveau sonore trop important est mesuré, alors une alerte déclenche la vidéosurveillance. La police peut ainsi voir s'il y a une nécessité à intervenir. On constate en effet que les nuisances nocturnes ont évolué et se sont déplacées dans les espaces privés avec les problèmes de voisinage que cela peut entraîner, ou dans les espaces publics par exemple sur les places.